

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 27/11/2020

**AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS VULNÉRABLES :
290 000 € ATTRIBUÉS PAR L'ÉTAT POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS VENDÉENNES
IMPLIQUÉES DANS LA DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE**

Les conséquences sociales de la crise sanitaire s'expriment, notamment, par une demande croissante d'aide alimentaire, particulièrement chez les publics jeunes, en chômage et isolés.

L'État, avec l'appui des collectivités et des EPCI, notamment par l'intermédiaire de leurs CC(I)AS, soutient les associations impliquées dans la distribution de l'aide alimentaire.

Ce sont près de **290 000 €** qui leur ont été attribués, par l'État, en Vendée, pour favoriser leur action. Près de **11 000 chèques services** dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité ont également été distribués aux publics les plus vulnérables.

Il convient de remercier les nombreux bénévoles et salariés du secteur de l'aide alimentaire pour leur investissement et dont les associations ont su sécuriser les conditions de leurs activités au regard de la pandémie.

L'État encourage aux dons dans le cadre de la **collecte nationale** réalisée par la Banque alimentaire et ses partenaires, **du 27 au 29 novembre 2020**. Les grandes et moyennes surfaces de Vendée se mobilisent, à ce titre. Au regard du contexte, il est également possible de procéder à des dons en ligne sur le site : **monpaniersolidaire.org**

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon